

28 juillet 2026

L'honorable Marjorie Michel, C.P., députée
Ministre de la Santé
Santé Canada
70, promenade Colombine
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

L'honorable Evan Solomon
Ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Objet : Appel urgent à modifier et adopter la Loi sur les soins connectés pour les Canadiens

Au nom de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC), la voix professionnelle nationale des infirmières, infirmiers et infirmières praticiennes au pays, nous écrivons pour exprimer notre appui à l'adoption du projet de loi S-5, la *Loi sur les soins connectés pour les Canadiens*, et pour exhorter le gouvernement du Canada à adopter des amendements ciblés qui renforceront son impact pour les patients, les fournisseurs de soins et les systèmes de santé. Le projet de loi S-5 représente une occasion essentielle d'éliminer la fragmentation des données et des dossiers de santé au Canada et d'améliorer l'accès en temps opportun aux soins et à l'information clinique essentielle. Toutefois, son plein potentiel ne pourra être réalisé que si l'on harmonise l'optimisation directe de la main-d'œuvre, les contrôles de confidentialité et les garanties réglementaires dans son opérationnalisation.

Les infirmières et infirmiers constituent le plus grand groupe de professionnels de la santé réglementés et sont parmi les principaux utilisateurs des systèmes d'information sur la santé. Intégrer des soutiens structurels clés pour optimiser la main-d'œuvre infirmière est essentiel pour concrétiser la vision du projet de loi S-5. À l'heure actuelle, des structures désuètes, des obstacles réglementaires et législatifs, ainsi qu'une sous-utilisation des infirmières praticiennes, des pouvoirs de prescription pour les infirmières qualifiées et des modèles de soins dirigés par des infirmières continuent de nuire à l'accès en temps opportun et à la prestation coordonnée des soins. Pour atteindre de véritables soins connectés pour les Canadiens, il faut reconnaître l'importance de jumeler une main-d'œuvre renforcée et une meilleure interopérabilité.

L'établissement de mécanismes appropriés de gouvernance, de reddition de comptes et de protection de la vie privée pour protéger les Canadiens vulnérables constitue une prochaine étape importante. À mesure que les patients obtiennent un meilleur accès à leurs renseignements personnels sur la santé, des mesures de protection et des possibilités de programmes continus de littératie doivent être mises en place pour équilibrer l'autonomie des patients et la prise de décisions éclairées avec la protection des personnes susceptibles d'être vulnérables à la coercition, à la violence ou à l'accès non autorisé à leurs renseignements personnels sur la santé.

Le projet de loi S-5 doit également être considéré dans le contexte du programme canadien plus large en matière d'intelligence artificielle (IA). En interdisant le blocage des données, le projet de loi crée des occasions d'innovation et un échange plus efficace de l'information sur la santé. Toutefois, à mesure que ces technologies évoluent, il sera important de veiller à ce que des contrôles et des garanties appropriés soient en place pour répondre aux risques liés à la confidentialité, à la qualité des données et aux biais potentiels, tout en maintenant la confiance du public dans l'utilisation des données de santé. Les infirmières et infirmiers, qui figurent constamment parmi les professions les plus dignes de confiance, seront essentiels pour mobiliser les patients et les communautés autour de l'adoption sécuritaire et responsable des technologies de santé fondées sur l'IA.

L'AIIC apprécie votre leadership dans l'avancement de cette législation importante et exhorte le gouvernement à renforcer et adopter le projet de loi S-5 en :

- **Priorisant l'optimisation de la main-d'œuvre comme élément central des soins connectés.** Le projet de loi S-5 devrait servir d'occasion pour une collaboration fédérale-provinciale-territoriale afin d'identifier et de résoudre les obstacles législatifs, réglementaires et opérationnels qui limitent l'utilisation complète des quatre catégories d'infirmières, y compris les infirmières praticiennes, les pouvoirs de prescription pour d'autres catégories d'infirmières, et les modèles de soins en équipe.
- **Intégrant des exigences robustes en matière de confidentialité, de reddition de comptes et de surveillance.** La Loi devrait établir des mécanismes clairs pour régir la collecte, le partage, l'utilisation secondaire et la divulgation des renseignements sur la santé, en assurant la transparence quant à la façon dont les données sont consultées et partagées.
- **Renforçant les garanties pour l'intégrité des données et l'analytique avancée grâce aux normes de données infirmières.** Les infirmières et infirmiers doivent jouer un rôle officiel dans l'élaboration, l'intégration et la gouvernance continue des cadres d'interopérabilité, y compris l'adoption de normes nationales de données infirmières. Le

leadership infirmier est essentiel pour fournir la supervision humaine nécessaire afin d'assurer l'intégrité des données, protéger la sécurité des patients et prévenir les dossiers générés par les systèmes qui seraient erronés, inexacts ou biaisés.

- **Exigeant la production de rapports publics sur les résultats et les impacts.** La Loi devrait exiger des rapports publics réguliers sur la façon dont les initiatives d'interopérabilité influent sur l'accès des patients, la coordination des soins et les résultats.

Les décisions prises aujourd'hui façonneront la manière dont l'information sur la santé des Canadiens sera consultée, partagée, gouvernée et protégée pour des décennies. L'AIIC exhorte le gouvernement du Canada à saisir cette occasion pour adopter le projet de loi S-5 avec les amendements nécessaires afin de bâtir un système de santé intégré, fiable et centré sur le patient. Nous serions heureux de discuter davantage de ces recommandations.

Cordialement,



Dr. Tracie Risling
Présidente, AIIC



Dr. Valerie Grdisa
Directrice générale, AIIC